



## **RAPPORT DE GESTION**

**POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2015**

**(Périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2014)**

**Le 11 février 2015**

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2014, en parallèle avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion contenus dans le rapport annuel de la Société pour son exercice terminé le 30 juin 2014.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ainsi que les notes y afférentes de la Société pour le deuxième trimestre de l'exercice 2015 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. et ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 11 février 2015. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Le calcul des pourcentages est basé sur les nombres énoncés dans les états financiers et peut ne pas correspondre aux nombres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à faire des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser les énoncés prospectifs, même en raison d'événements futurs ou de tout autre facteur se traduisant par de nouvelles informations, sauf si elle y est tenue par les lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont expliqués dans le présent rapport de gestion. Pour une discussion plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la Notice annuelle de la Société, datée du 26 septembre 2014, qui se trouve sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## SOMMAIRE POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2015

- Produits de 16,8 M\$, pour le deuxième trimestre de l'exercice 2015 (« T2 2015 »), inchangés par rapport à 16,8 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2014 (« T2 2014 »)
- La marge brute a été (2,4) %, par rapport à 6,8 % pour le T2 2014
- La marge brute ajustée (excluant la dotation à l'amortissement) a été 10,9 %, par rapport à 20,5 % pour le T2 2014
- BAIIA de (0,8) M\$, par rapport à 0,9 M\$ pour le T2 2014
- Perte nette de 2,8 M\$, par rapport à 1,5 M\$ pour le T2 2014
- 193 362 mètres forés pour le T2 2015, en hausse par rapport aux 184 040 mètres pour le T2 2014
- Réduction de la dette de 2,4 M\$ au cours du T2 2015

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2015, Orbit Garant a réalisé une augmentation annuelle de 5.1 % dans ses volumes de forage, mais les volumes de forage de la Société sont toujours bas comparativement aux sommets enregistrés pendant l'exercice de 2012, en raison des conditions difficiles du marché qui continuent de régner dans l'industrie minière. Plusieurs grandes et moyennes sociétés minières ont réduit leurs programmes de forage au cours des 27 derniers mois, et les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Cette demande réduite de services de forage a mené à des pressions sur les prix par les clients. De plus, la Société a aussi connu une baisse de la demande pour ses services de forage spécialisé qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle des services de forage conventionnel. Les résultats financiers d'Orbit Garant, au deuxième trimestre et dans les six premiers mois de l'exercice 2015, reflètent ces tendances du marché. Orbit Garant continue de contrôler ses coûts, d'ajuster son volume de main-d'œuvre et de gérer ses dépenses d'investissement afin de s'ajuster aux conditions actuelles du marché.

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Depuis son siège social, situé à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant, avec environ 600 employés et un parc de 214 appareils de forage, fournit des services de forage en surface et souterrain au secteur minier et d'exploration au Canada et à l'international. La Société offre aussi des services de forage géotechnique aux sociétés minières ou d'exploitation, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majorité de l'activité commerciale d'Orbit Garant est actuellement menée au Canada. La société a travaillé sur des projets internationaux aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, en Mauritanie et au Libéria. Orbit Garant a récemment créé de nouvelles filiales au Chili et au Ghana pour poursuivre des occasions d'affaires internationales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement à sa filiale Soudure Royale, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et pour des tiers (ce qui procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services de forage et d'équipements). Orbit Garant concentre ses activités dans le « forage spécialisé », à savoir les projets de forage réalisés dans des endroits éloignés ou, selon la direction, dont la portée, la complexité et la nature technique ne permettent pas qu'ils soient effectués par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (y compris les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication) et International.

Pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2014 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle des services de forage conventionnel, représentent environ 39 % des produits totaux de la Société, comparativement à 50 % pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2013;

- Environ 65 % des produits de la Société sont générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 35 % sont attribuables aux activités liées aux métaux de base et à d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société représentent respectivement environ 50 % et 49 % des produits de la Société. Soudure Royale, la division manufacturière d'Orbit Garant, représente la tranche restante de 1 % des produits.
- Environ 81 % des produits d'Orbit Garant proviennent de grandes et de moyennes sociétés minières, par rapport à 74 % pour la période de six mois correspondante de l'exercice précédent. Orbit Garant conclut généralement des contrats de forage avec de grandes et moyennes sociétés minières d'une durée allant d'un à trois ans.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, les équipements les plus performants et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes du processus d'exploration minière, de mise en valeur et de production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés minières et d'exploration en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des foreuses et du matériel répondant aux besoins des clients;
- Maintenir ses engagements en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies dans le domaine du forage, comme l'implantation de technologies et contrôles informatisés à laquelle participe actuellement la Société;
- Donner de la formation au personnel de la Société afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et de disposer d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques; et
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les actionnaires.

## APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage à l'industrie minière à chaque étape de la mise en valeur de la mine, de l'exploration jusqu'à la production. Les clients se divisent en trois types de sociétés minières : les grandes, les moyennes et les petites sociétés d'exploration. Les budgets des sociétés minières pour des services de forage externes comme ceux offerts par Orbit Garant sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (or et métaux de base), ainsi que par la disponibilité du capital devant servir à financer les programmes d'exploration (particulièrement dans le cas des petites sociétés), les programmes de mise en valeur ou les activités minières courantes.

### Or

Les prix de l'or déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et par les nombreuses sources de demande, ce qui inclut la demande d'investissement mondiale, la demande mondiale pour les bijoux en or et, dans une moindre mesure, la demande pour des applications industrielles. À la suite de la hausse historique du prix de l'or qui a commencé en 2001 et qui a mené à un prix record de l'or de plus de 1 900 \$ US l'once en septembre 2011, le prix de l'or est entré dans une période de baisse globale depuis janvier 2013, alors qu'il était à environ 1 700 \$ US l'once. Le prix de l'or a atteint son plus bas niveau depuis quatre ans, à environ 1 140 \$ US l'once en novembre 2014. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant de l'or s'établissait à environ 1 220 \$ US l'once.

## Métaux de base

Les prix des métaux de base obtenus reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans les applications industrielles, manufacturières et en infrastructures. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les métaux de base dans le secteur industriel. Au moment de déposer ce document, les prix au comptant du cuivre et du plomb étaient plus faibles qu'il y a 12 mois, alors que les prix au comptant de l'aluminium, du nickel et du zinc étaient plus élevés. Le prix au comptant du cuivre, le métal de base largement considéré comme le plus sensible aux activités macroéconomiques, était à un peu plus de 3,20 \$ US la livre il y a un an et a décliné, en date de ce rapport, à environ 2,53 \$ US la livre. Les prix au comptant pour chacun des métaux industriels de base, à l'exception du zinc, restent inférieurs à leurs prix respectifs des cinq dernières années.

## Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale de l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer sont utilisés pour la fabrication de l'acier. En tant que plus grand consommateur mondial d'acier, la Chine est largement considérée comme ayant le plus d'influence sur les prix du marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande qui devrait doubler d'ici 2050. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, la non-concordance à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Les prix du minerai de fer ont subi une baisse prononcée pendant l'exercice 2014, sa valeur ayant chuté de près de 50 %. La pression à la baisse à long terme s'est poursuivie en 2015 et, au moment de déposer ce document, le prix au comptant du minerai de fer était à un peu plus de 62 \$ US la tonne, le plus bas prix de son historique des cinq dernières années. La baisse récente dans les prix du minerai de fer a principalement été le résultat de la quantité abondante et du ralentissement de la croissance en Chine.

## Intervenants du marché

Les deux dernières années ont été un défi pour les moyennes et petites sociétés d'exploration ayant besoin de capitaux, ce qui a entraîné une réduction des budgets et des programmes d'exploration et de mise en valeur. De plus, la hausse des coûts de production minière, causée par des charges d'exploitation et de construction plus élevées, ainsi que la baisse récente des prix des métaux, font en sorte que les grandes et moyennes sociétés minières bien financées ont ralenti ou remis leurs programmes de forage existants. Ces conditions ont donné lieu à une saturation à court terme des capacités de services de forage minier sur le marché et il est attendu que cette tendance se poursuivra en 2015.

## RÉSULTATS GLOBAUX

### Résultats d'exploitation du deuxième trimestre terminé le 31 décembre 2014

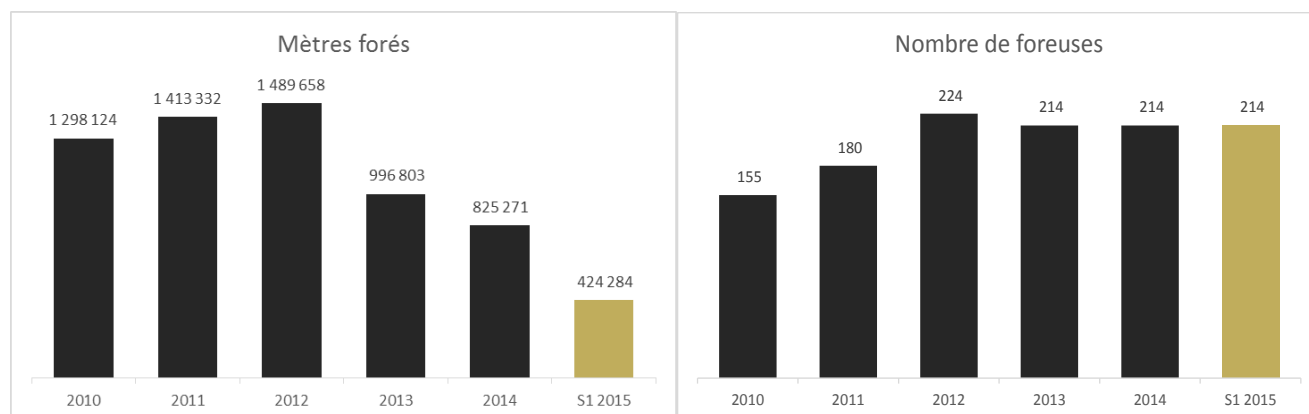
DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE * (en millions de dollars)	Exercice 2015 2 <sup>e</sup> trimestre	Exercice 2014 2 <sup>e</sup> trimestre	Variation 2015 par rapport à 2014
Produits*	16,8	16,8	-
Bénéfice brut*	(0,4)	1,1	(1,5)
Marge brute (%)	(2,4)	6,8	(9,2)
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	10,9	20,5	(9,6)
BAIIA* <sup>(2)</sup>	(0,8)	0,9	(1,7)
Mètres forés	193 362	184 040	9 322
(Perte nette) résultat net *	(2,8)	(1,5)	(1,3)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire			
- de base (\$)	(0,08)	(0,05)	(0,03)
- dilué (\$)	(0,08)	(0,05)	(0,03)

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

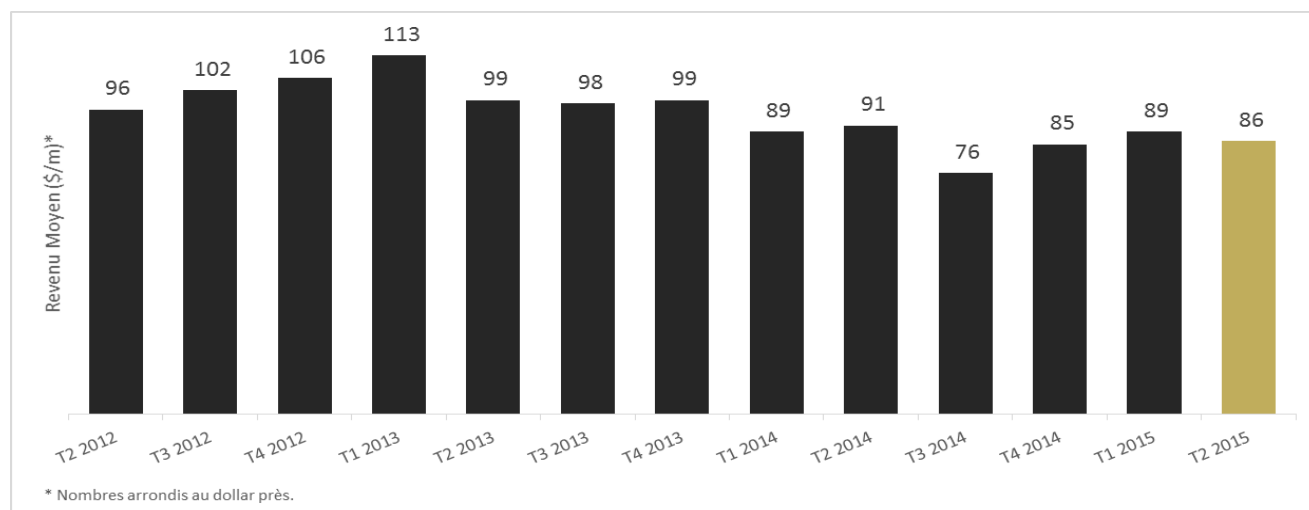
<sup>(2)</sup> BAIIA est défini comme le résultat avant intérêts, impôt et amortissements (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

Au cours du T2 2015, Orbit Garant a foré 193 362 mètres, une augmentation de 5,1 % par rapport aux 184 040 mètres forés au cours du T2 2014. La hausse des mètres forés reflète une augmentation des activités de forage au Canada, compensée en partie par une diminution des activités de forage à l'international. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour le T2 2015 s'établissent à 86,14 \$, par rapport à 90,61 \$ pour le T2 2014. Les produits moyens par mètre foré demeurent au plus bas des trois dernières années, principalement en raison des conditions actuelles dans l'industrie minière. Ces dernières ont entraîné des pressions sur les prix par les clients et une diminution significative du forage spécialisé de la Société, qui est généralement facturé à un taux plus élevé.

Le parc d'appareils de forage est resté stable à 214 foreuses pour le T2 2015. Au cours du T2 2015, Soudure Royale a fabriqué une nouvelle foreuse informatisée pour la Société et elle en a démantelé une autre. Orbit Garant a présentement 22 foreuses dotées de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisée.



## Produits moyens par mètre foré



## ANALYSE DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2015 PAR RAPPORT AU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2014

### Produits tirés de contrats

Les produits du T2 2015 ont totalisé 16,8 M\$, ce qui est constant par rapport à T2 2014.

Les produits au Canada ont été de 16,2 M\$ au T2 2015, par rapport à 15,3 M\$ au T2 2014, une hausse de 0,9 M\$, ou 5,4 %, ce qui reflète une hausse des mètres forés dans la période par rapport à T2 2014, compensée en partie par la diminution des produits moyens par mètre foré.

Les produits à l'international se sont chiffrés à 0,6 M\$ au T2 2015, par rapport à 1,5 M\$ au T2 2014, soit une baisse de 0,9 M\$, ou 61,3 %, attribuable à la diminution de la demande.

### Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

La perte brute au T2 2015 s'est établie à 0,4 M\$, par rapport à un bénéfice brut de 1,1 M\$ au T2 2014. La marge brute pour le T2 2015 était de (2,4 %) comparativement à 6,8 % pour le deuxième trimestre de l'année précédente. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 2,2 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T2 2015, par rapport à 2,3 M\$ au T2 2014. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, a été de 10,9 % au T2 2015, par rapport à 20,5 % au T2 2014.

Le bénéfice brut au Canada a diminué pour atteindre 0,2 M\$, par rapport à 1,0 M\$ au T2 2014. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré et à une réduction des activités de forage spécialisé qui sont facturées à un taux plus élevé. La Société a également encouru des coûts de main-d'œuvre et de relocalisation des équipements plus élevés, dû à des durées plus courtes des contrats de forage en surface.

La perte brute à l'international s'élevait à 0,6 M\$, par rapport à un bénéfice brut de 0,1 M\$ au T2 2014. La perte est principalement attribuable aux coûts fixes liés aux employés sur une base de revenus plus basse et aux coûts de démarrage d'un nouveau projet au Chili.

### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 2,9 M\$ ou 17,6 % des produits, au T2 2015, par rapport à 3,1 M\$ (18,2 % des produits) au T2 2014. Un gain non récurrent de 0,2 M\$ lié au renversement d'une portion d'une contrepartie conditionnelle a réduit les frais généraux au T2 2015. Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 0,4 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs au T2 2015, ce qui est constant par rapport au T2 2014. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant la dotation aux amortissements et le gain de 0,2 M\$ provenant du renversement d'une portion d'une contrepartie conditionnelle au cours de T2 2015, ont été de 2,7 M\$ (16,0 % des produits) au T2 2015 par rapport à 2,6 M\$ (15,6 % des produits) au T2 2014.

La Société continue de suivre de près ses dépenses compte tenu des conditions actuelles du marché, malgré les frais additionnels afin de soutenir les nouveaux bureaux de la Société au Chili et au Ghana.

### BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le BAIIA s'est établi à (0,8) M\$ au T2 2015, par rapport à 0,9 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 1,7 M\$.

### Charges financières

Pour le T2 2015, les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,1 M\$, par rapport à 0,2 M\$ au T2 2014. Cette baisse reflète la réduction annuelle de la dette de la Société.

### Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré a été de 0,7 M\$ pour le T2 2015, par rapport à 0,5 M\$ pour le T2 2014.

### Perte nette

La perte nette de la Société pour le T2 2015 s'est chiffrée à 2,8 M\$, ou 0,08 \$ par action, par rapport à 1,5 M\$, ou 0,05 \$ par action au T2 2014. Des marges brutes plus basses, tel qu'il est indiqué précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société au T2 2015.

### SIX MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2014 PAR RAPPORT AUX SIX MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2013

SIX MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE * (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Produits *	37,5	35,3	2,2
Marge brute *	1,6	3,1	(1,5)
Marge brute (%)	4,2	8,8	(4,6)
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	16,2	22,1	(5,9)
BAIIA	1,3	2,6	(1,3)
Mètres forés	424 284	385 543	38 741
Bénéfice net (perte nette) *	(3,4)	(2,6)	(0,8)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire			
- de base (\$)	(0,10)	(0,08)	(0,2)
- dilué (\$)	(0,10)	(0,08)	(0,2)

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

<sup>(2)</sup> BAIIA est défini comme le résultat avant intérêts, impôt et amortissements (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).



Les produits ont totalisé 37,5 M\$ pour le semestre terminé le 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2,2 M\$ ou de 6,1 % par rapport à 35,3 M\$ pour la même période de l'exercice 2014. L'augmentation des produits est principalement attribuable à la hausse des mètres forés pour des projets au Canada, compensée par la baisse des mètres à l'international.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 36,7 M\$, une hausse de 3,7 M\$ ou de 11,1 % par rapport à 33,0 M\$ pour la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable au nombre plus élevé de mètres forés, compensée en partie par une diminution du revenu moyen par mètre foré.

Le forage à l'international a généré des produits de 0,8 M\$ par rapport à 2,3 M\$, à la même période de l'an dernier, soit une baisse de 1,5 M\$ ou de 66,0 %. La diminution résulte de la faible demande.

#### **Marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

La marge brute des six premiers mois de l'exercice 2015 a été de 1,6 M\$, soit une baisse de 1,5 M\$ ou de 50,0 % par rapport à 3,1 M\$ pour la même période de l'exercice précédent. La marge brute du premier semestre de l'exercice 2015 a été de 4,2 % par rapport à 8,8 % pour la même période de l'exercice 2014. Conformément aux IFRS, la dépense d'amortissement d'un total de 4,5 M\$ est incluse dans le coût des revenus de contrats pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2014, comparativement à 4,7 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée, excluant les dépenses d'amortissement, a diminué à 16,2 % pour les six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, par rapport à une marge brute ajustée de 22,1 % à la même période de l'exercice précédent.

Le bénéfice brut au Canada a subi une diminution de 0,6 M\$ pour atteindre 2,7 M\$, par rapport à 3,3 M\$ pour la période de six mois de l'exercice 2014. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré et à une réduction des activités de forage spécialisé qui sont facturées à un taux plus élevé. La Société a également encouru des coûts de main-d'œuvre et de relocalisation des équipements plus élevés, dû à des durées plus courtes des contrats de forage en surface.

La perte brute à l'international était de 1,1 M\$, comparativement à 0,2 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La perte est principalement attribuable aux coûts fixes reliés aux employés sur une base de revenus plus basse et aux coûts de démarrage d'un nouveau projet au Chili.

#### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs du semestre se terminant le 31 décembre 2014 ont été de 5,6 M\$ (15,0 % des produits) par rapport à 6,2 M\$ (17,5 % des produits) pour la même période de l'exercice précédent. Un gain non récurrent de 0,2 M\$ lié au renversement d'une portion d'une contrepartie conditionnelle a réduit les frais généraux pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2014.

Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant la dotation aux amortissements de 0,8 M\$ et le gain de 0,2 M\$ provenant du renversement d'une portion d'une contrepartie conditionnelle au cours de T2 2015, ont été de 5,0 M\$ (13,3 % des revenus) pour les six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, par rapport aux frais généraux et administratifs ajustés, excluant la dotation aux amortissements de 0,9 M\$ de 5,3 M\$ (14,9 % des produits) à la même période de l'exercice précédent.

La diminution des frais généraux et administratifs ajustés résulte des mesures prises par la Société en vue de réduire les dépenses compte tenu des conditions actuelles du marché, partiellement compensées par les frais administratifs additionnels afin de soutenir les nouveaux bureaux de la Société au Chili et au Ghana.

#### **BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le BAIIA des six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 était de 1,3 M\$, par rapport à 2,6 M\$ à la même période de l'an dernier, représentant une baisse de 1,3 M\$ ou 50,3 %. Le BAIIA des six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 représentait 3,4 % des produits, par rapport à 7,3 % des produits pour la même période de l'exercice précédent.

## Charges financières

Les frais d'intérêts et les frais bancaires engendrés par la dette à long terme au premier semestre se terminant le 31 décembre 2014 se sont élevés à 0,3 M\$ par rapport à 0,4 M\$ pour la période équivalente de l'exercice 2014. Cette baisse reflète la réduction annuelle de la dette de la Société.

## Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré s'est élevé à 0,9 M \$ pour les six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, par rapport à un impôt sur le résultat recouvré de 0,8 M\$ pour la même période de l'exercice 2014. L'impôt sur le résultat recouvré résulte de la perte nette de la Société.

## Résultat net (perte nette)

La perte nette lors des six premiers mois se terminant le 31 décembre 2014 était de 3,4 M\$ ou 0,10 \$ par action ordinaire, par rapport à une perte nette de 2,6 M\$ ou 0,08 \$ par action lors de la même période de l'exercice précédent. Des marges brutes plus basses, tel qu'il est indiqué précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société pour les six premiers mois de l'exercice 2015.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2015		Exercice 2014				Exercice 2013		
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	
Produits tirés de contrats*	16,8	20,7	20,2	16,0	16,8	18,5	21,4	23,7	
Bénéfice brut*	(0,4)	2,0	1,8	(1,1)	1,1	2,0	2,3	3,4	
Marge brute (%)	(2,4)	9,5	8,4	(6,7)	6,8	10,7	10,6	14,5	
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	10,9	20,6	20,5	7,9	20,5	23,5	21,9	25,3	
Résultat net (perte nette) *	(2,8)	(0,6)	(0,8)	(2,9)	(1,5)	(1,1)	(27,6)	(0,6)	
Résultat net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,08)	(0,02)	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)	(0,83)	(0,02)
	- dilué(e)	(0,08)	(0,02)	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)	(0,83)	(0,02)

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

## LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, se sont chiffrés à (0,8) M\$ pour le T2 2015, par rapport à 1,1 M\$ pour le T2 2014.

Les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se sont chiffrés à 2,1 M\$ au T2 2015, comparativement à 1,5 M\$ au T2 2014.

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement, principalement pour l'acquisition d'immobilisation corporelles, totalisent 1,0 M\$ pour le T2 2015, par rapport à 0,8 M\$ pour le T2 2014.

### Activités de financement

Au cours du T2 2015, la Société a remboursé un montant net de 2,4 M\$ sur sa facilité de crédit renouvelable (« la facilité de crédit ») de 25,0 M\$. Au cours du T2 2014, le montant remboursé s'élevait à 2,1 M\$. Au 31 décembre 2014, la dette à long terme de la Société, incluant la tranche à court terme, se chiffrait à 4,8 M\$ déduction faite des frais de financement de 0,2 M\$, par rapport à 8,5 M\$ au 30 juin 2014. Les montants prélevés sur la facilité de crédit ont servi à l'acquisition d'immobilisations, notamment d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2014, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 42,1 M\$, par rapport à 37,1 M\$ au 30 juin 2014. Les besoins d'Orbit Garant en fonds de roulement sont principalement liés à l'acquisition de stocks et au financement des débiteurs.

Orbit Garant estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses d'investissement, et pour payer ses dettes. Les principales dépenses d'investissement de la Société servent à l'acquisition de foreuses et d'immobilisations corporelles.

### Sources de financement

Les principales sources de liquidité d'Orbit Garant sont les activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu d'une convention de crédit entre la Société et la Banque Nationale du Canada inc. (la « convention de crédit »). Le 19 décembre 2014, Orbit Garant a obtenu une nouvelle facilité de crédit garantie renouvelable de trois ans d'un montant de 25,0 M\$, qui a remplacé la précédente facilité de crédit garantie renouvelable de quatre ans de 40,0 M\$ détenue auprès de la même institution bancaire.

La facilité de crédit sert à financer les besoins en fonds de roulement de la Société et à fournir la flexibilité nécessaire à la réalisation de son programme d'acquisition à long terme. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard le 19 décembre 2017. Au 31 décembre 2014, Orbit Garant avait prélevé sur sa facilité un montant de 5,0 M\$ (8,5 M\$ au 30 juin 2014).

La disponibilité de la facilité de crédit selon la convention de crédit dépend d'une base d'emprunt déterminée par la valeur de l'inventaire, des comptes clients et de la propriété de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie pour respecter les obligations de la Société selon la convention de crédit.

La convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société d'entreprendre certaines actions telles que fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété, endettement supplémentaire, imposition d'une charge grevant les actifs de la Société, attribution de garanties, consentement de prêts, investissements et acquisitions par la Société, recours aux placements dans des instruments dérivés, versement de dividendes ou autres distributions à des parties liées, dépenses d'investissement et vente de certains actifs. La convention de crédit contient également des clauses restrictives auxquelles la Société doit se conformer si moins de 12,5 M\$ sont prélevés sur sa facilité.

À la fin de décembre 2014, la Société respectait toutes les clauses de la convention de crédit.

### TITRES EN CIRCULATION ET EN COURS AU 11 FÉVRIER 2015

<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>33 276 519</b>
<b>Nombre d'options</b>	<b>3 804 000</b>
<b>Entièrement diluées</b>	<b>37 080 519</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Société a annulé 34 500 options et, le 5 décembre 2014, elle a octroyé 75 000 actions à un prix d'exercice de 1,35 \$ par action.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les interprétations appliquées au 1<sup>er</sup> juillet 2014, tel qu'il est décrit ci-dessous. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs externes de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les hypothèses et les estimations demeurent inchangées pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2014.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2014.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 11 février 2015.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

## NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

### IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation.

### **IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers**

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession.

### **IFRIC 21 – Droits ou taxes**

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers.

### **Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :**

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

### **Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :**

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société.

### **PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ**

Les nouvelles normes comptables suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a donc pas encore été déterminée :

#### **IFRS 9 – Instruments financiers**

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporées énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

### **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et son application anticipée est permise.

### **IAS 16 – Immobilisations corporelles**

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

### **IAS 38 – Immobilisations incorporelles**

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications IAS 38 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

### **IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises**

La modification intitulée « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci, le profit ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisée en entier. Lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le profit ou la perte de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

### **Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :**

Les modifications à IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers.

Les modifications à IAS 34, Information financière intermédiaire, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et au même moment.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

## RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres entreprises. La Société croit que certaines mesures financières non définies par les IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées en parallèle avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance opérationnelle de la Société. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non définies par les IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS plutôt que comme un substitut.

BAIIA Le résultat net (perte nette) avant intérêts, impôt et amortissements.

Marge brute ajustée Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel, les autres charges d'exploitation excluant l'amortissement.

### BAIIA

#### Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 31 décembre 2014	Trimestre terminé le 31 décembre 2013	6 mois terminés le 31 décembre 2014	6 mois terminés le 31 décembre 2013
Résultat net (perte nette) pour la période	(2,8)	(1,5)	(3,4)	(2,6)
Charges financières	0,1	0,2	0,3	0,4
Charge d'impôt sur le résultat (Impôt sur le résultat recouvré)	(0,7)	(0,5)	(0,9)	(0,8)
Amortissement	2,6	2,7	5,3	5,6
<b>BAIIA</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>2,6</b>

#### Marge brute ajustée

Bien que la marge brute ajustée ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, elle constitue une mesure largement répandue dans l'industrie minière et la direction la considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer la performance de la Société.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 31 décembre 2014	Trimestre terminé le 31 décembre 2013	6 mois terminés le 31 décembre 2014	6 mois terminés le 31 décembre 2013
Produits tirés de contrats	16,8	16,8	37,5	35,3
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	17,2	15,6	35,9	32,2
Moins l'amortissement	(2,2)	(2,3)	(4,5)	(4,7)
Charges directes	15,0	13,3	31,4	27,5
Bénéfice brut ajusté	1,8	3,5	6,1	7,8
<b>Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup></b>	<b>10,9</b>	<b>20,5</b>	<b>16,2</b>	<b>22,1</b>

<sup>(1)</sup> Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

## FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur industriel. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société, datée du 26 septembre 2014, et devrait être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls que la Société peut rencontrer. D'autres risques et incertitudes, actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire aux activités de la Société. Advenant la manifestation de tels risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être considérablement et défavorablement touchés.

### Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

#### *Risques liés au marché des actions*

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est soumis à de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

#### *Influence des actionnaires existants*

En date du 11 février 2015, M. Pierre Alexandre, vice-président et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 28 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la presque totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

#### *Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société*

Certains actionnaires, incluant M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de n'importe lequel de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

#### *Dilution*

Orbit Garant pourrait recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

## PERSPECTIVES

L'industrie minière internationale a maintenant montré une retenue de ses programmes d'exploration et de mise en valeur pour une période prolongée. Certaines des grandes et moyennes sociétés minières ont commencé à réduire l'étendue de leurs programmes de forage pour 2013 et cette tendance a continué en 2014. En même temps, les petites sociétés minières ont



considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Ces conditions de marché défavorables ont créé une surproduction à court terme de la capacité des services de forage sur le marché, qui à son tour a créé une pression à la baisse sur les prix. La direction prévoit que ces conditions de marché continueront d'affecter l'industrie du forage minier à contrat et le taux d'utilisation des foreuses d'Orbit Garant et ses marges brutes à court terme.

Malgré les défis actuels posés par le marché, la direction croit que la perspective à plus long terme de l'industrie minière demeure positive. La demande mondiale pour les métaux ferreux et non ferreux, combinée à l'épuisement des réserves et des ressources, permettra éventuellement d'accroître les activités d'exploration et de mise en valeur des sociétés minières. La demande croissante pour les minerais des pays en développement comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, fournira le plus grand potentiel de croissance. La Chine, la deuxième plus grande économie au monde, a une forte incidence sur la demande mondiale et le prix des métaux ferreux et non ferreux. L'un des facteurs qui peuvent mener à une exploration accrue et/ou à des dépenses de mise en valeur par les producteurs canadiens à moyen terme est la baisse récente de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US. En date de ce rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,79 \$ US.

La direction demeure concentrée à procurer une valeur maximale pour les parties prenantes, principalement en contrôlant les coûts, en optimisant la capacité d'utilisation des foreuses, en améliorant la productivité, en continuant de mettre l'accent sur l'innovation, en conservant le personnel clé et en continuant de maintenir les normes solides en santé et sécurité d'Orbit Garant. La direction estime que les foreuses à technologie de surveillance et de contrôle informatisée de la Société joueront un rôle de plus en plus important dans l'atteinte de ces objectifs, en permettant de réduire les coûts de main-d'œuvre et des biens non durables de forage minier, d'augmenter les taux de productivité dans les activités de forage et d'améliorer la sécurité. Jusqu'à présent, lorsque les appareils dotés de cette technologie ont été affectés à des projets, Orbit Garant a atteint une productivité accrue de plus de 25 % par rapport aux appareils de forage traditionnels. La Société compte actuellement 22 appareils de forage dotés de la technologie de surveillance et de contrôle informatisée. Les clients d'Orbit Garant apprécient grandement l'amélioration de la performance et le potentiel des nouveaux appareils de forage, et cela a permis le renouvellement des contrats de forage souterrains pour des plus longues durées.

Orbit Garant a récemment élargi sa présence internationale avec de nouveaux bureaux au Chili et au Ghana et est maintenant mieux placée pour saisir les occasions sur le marché international et renforcer davantage les relations avec la clientèle. Orbit Garant a récemment obtenu son premier contrat de forage au Chili, qui a débuté au deuxième trimestre de l'exercice 2015. Orbit Garant continuera à suivre de près les conditions du marché et à gérer en conséquence son personnel, ses inventaires, ses dépenses d'investissement et son bilan financier. Forte de son bilan financier sain, la Société s'engage à poursuivre la valorisation des occasions de croissance au Canada et à l'international.

## **CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, ont été détectés au sein de la Société. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour les six premiers mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, il n'y a eu aucun changement significatif au contrôle interne et à l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société. En conséquence, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces pour la période couverte par ce rapport.